



**INSCRIPTION VIE SCOLAIRE**

**Année scolaire 2019/2020**

Nom de l'enfant : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Etablissement scolaire : .....

Classe : ..... Nom de l'enseignant : .....

**RESTAURATION SCOLAIRE**

**Inscription :**

**1. Inscription régulière**

L'inscription est enregistrée pour l'année scolaire. Une demande de révision peut être faite en cours d'année auprès du Service Animation et Vie Locale

Si inscription régulière, jours de présence :

Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

**2. Inscription occasionnelle**

La fiche d'inscription est à retirer auprès de l'enseignant de l'enfant, à l'accueil de la Mairie ou sur le site de la Ville [www.mairie-montville.fr](http://www.mairie-montville.fr)

Cette fiche doit être **impérativement** retournée en Mairie avant le 25 de chaque mois pour prendre effet à compter du mois suivant.

Pour tout autre cas, la demande devra être effectuée directement auprès du Service Animation et Vie Locale. (Tél : 02.32.93.81.62 / Courriel : [jeunesse@mairie-montville.fr](mailto:jeunesse@mairie-montville.fr))

Vous pouvez également effectuer ces démarches sur le Portail Famille.

Repas spécifiques : Protocole P.A.I. :  oui  non

**ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE**

**Jours de fonctionnement et horaires**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 7h20-8h20 / 16h-18h30

**Inscription :**

. Inscription à la Garderie Périscolaire :  Oui  Non

**ÉTUDE SURVEILLÉE**

**Jours de fonctionnement et horaires**

**Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 16h30-17h30**

Je souhaite que mon enfant participe à l'Etude Surveillée durant l'année scolaire 2019/2020 :

Oui  Non

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Etude surveillée				

Les inscriptions, traitées dans l'ordre d'arrivée des demandes, seront acceptées dans la limite de la capacité maximale d'accueil de l'étude surveillée.

Au-delà du 23 août 2019, toute demande d'inscription à l'accueil de loisirs périscolaire sera étudiée par le Service Animation et Vie Locale au cas par cas et en fonction des éventuelles places disponibles.



**Personnes autorisées à prendre l'enfant en charge**

Nom/Prénom	Téléphone	Lien de Parenté

**Facturation / Paiement**

Nom du représentant légal : .....

**Vous souhaitez recevoir votre facture par voie postale :**

Adresse de facturation : .....

**Vous souhaitez recevoir votre facture par courriel :**

Adresse de courriel (*Messagerie consultée régulièrement*) : .....

Pour régler votre facture, différents modes de règlement existent :

- soit par chèque remis directement en Mairie ou adressé par courrier (ne pas oublier de joindre à votre règlement le coupon situé au bas de la facture)
- soit en espèces à déposer en Mairie
- soit avec votre Carte Bancaire directement sur le Portail Famille

**Je soussigné(e),.....responsable légal certifie :**

- sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur la présente fiche,
- avoir pris connaissance des règlements intérieurs de la Restauration Scolaire et de l'Accueil de Loisirs Périscolaire,
- en accepter les modalités, notamment en matière de paiement, et les conséquences en cas de non respect,
- avoir fourni la copie du carnet de vaccination,

**autorise :**

- le responsable de l'accueil à prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures, y compris l'hospitalisation et à n'administrer de traitement médical que sur présentation d'une ordonnance :  Oui  Non
- la Ville à photographier et/ou filmer mon enfant et à utiliser ces documents dans un but pédagogique ou d'information. En cas de refus, cocher la case suivante
- mon enfant à rentrer seul :  Oui  Non
- la commune à disposer de mes données personnelles dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (*Règlement Union Européenne 2016/679 du 27 avril 2016*)

Fait à Montville le \_\_\_/\_\_\_/20\_\_\_

Signature des parents :

**Attention : Toute fiche d'inscription retournée incomplète (case non renseignée, absence de signature, absence de la copie du carnet de vaccination...), ne pourra être prise en compte et l'inscription sera suspendue jusqu'au dépôt d'une fiche complète. En conséquence et en vertu de l'arrêté du 20 février 2003 du Code d'Action Sociale et des Familles relatif au suivi sanitaire des mineurs, un enfant, dont la famille n'aurait pas fourni la totalité des documents demandés, **ne pourra être accepté dans l'enceinte de l'Accueil de Loisirs Périscolaire.****